

Délibération du bureau prise par délégation

du 29 juin 2015

n°11

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Règlement d'un jeu-concours photographique à la médiathèque du Lac

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) organise, dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée « Voyages à travers la France », un jeu-concours photographique éponyme, gratuit. Celui-ci aura lieu du 1er juillet au 30 octobre 2015 à la médiathèque du Lac.

Cette exposition, liée aux vacances estivales, s'adresse en priorité aux habitants du quartier du Lac et s'insère dans un programme d'activités, avec l'exposition d'un photographe nature et des ateliers mis en place à cette occasion.

La médiathèque du Lac invite, grâce à ce concours photo «voyages à travers la France», les amateurs de photographie et d'évasion à partager leurs voyages.

Le concours est ouvert à tout photographe amateur et se limite à une photo par thème et par personne. Il importe, à cet effet, de rédiger un règlement afin d'encadrer le jeu en ce qui concerne les dates, les lieux, les modalités de participation, la transmission des photographies, l'organisation d'un jury, l'attribution des lots par catégorie (livres, tirages photo), et la publication des résultats.

* * * * *

VU l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions exercées par délégation du conseil communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que l'organisation d'un jeu concours est de nature à permettre la valorisation de l'exposition « *Voyages à travers la France* »,

CONSIDERANT l'intérêt de l'action culturelle des médiathèques en direction des publics,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un règlement afin de définir les modalités du jeu-concours photographique,

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce jeu-concours photographique, dont un règlement.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 2/07/2015

Publié au siège de la CAPC, le 1/07/2015

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 4459